

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 1 MAI 2017**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 1^{er} mai 2017 à la salle du Conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, à compter de 19 h 30.

Présents sont Mesdames les Conseillères Martine Bouchard, June Smith et Rita D. Turriff et Messieurs les Conseillers Normand Provost, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.
M. Jean-Philippe Quimper, inspecteur en urbanisme

RÉSOLUTION #17-05-76
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

RÉSOLUTION #17-05-77
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 3 avril 2017;
- 4. Rapports mensuels du Conseil d'arrondissement et des comités :**
 - 4.1** Conseil d'arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
- 5. Urbanisme**
 - 5.1** Assemblée publique de consultation portant sur certains règlements d'urbanisme;
 - 5.2** Adoption du second projet de règlement #17-110 modifiant le règlement de zonage #08-38;
 - 5.3** Adoption du second projet de règlement #17-111 modifiant le règlement de lotissement #08-39;
- 6. Trésorerie**
 - 6.1** Comptes fournisseurs;
- 7. Administration**
 - 7.1** Mandater un notaire dans le dossier de la gestion du Phare;
 - 7.2** Mandater un arpenteur pour le terrain et bâtiment à vendre à Place des Marronniers;
 - 7.3** Avis de motion pour le règlement d'emprunt #17-114 - Concernant des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc – Chemin de la Station;
 - 7.4** Formation d'un comité régional de démantèlement du parc éolien de Baie-des-Sables;
- 8. Travaux publics**
 - 8.1** Mandater un contracteur pour refaire la toiture de la caserne;
 - 8.2** Demande au député concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
 - 8.3** Demande d'aide financière – Volet redressement des infrastructures routières locales – Élaboration des plans et devis;
 - 8.4** Demande d'aide financière – Volet redressement des infrastructures routières locales – Réalisation des travaux;
 - 8.5** Demande d'aide financière – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local – Réalisation des travaux;
- 9. Service incendie et sécurité civile**

Rien
- 10. Loisirs et cultures**

Rien
- 11. Périodes de questions**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 3 avril 2017.

RÉSOLUTION #17-05-78

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 3 AVRIL 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 3 avril 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le maire est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal tel que déposé.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Mme June Smith présidente du conseil d'arrondissement MacNider mentionne les sujets qui ont été traités à l'assemblée du 1 mai 2017, soit :

- Adopter le règlement #17-108 amendant le règlement #12-63 concernant l'usage de l'eau potable;
- Offre de services du Groupe Architecture MB Inc. pour plans et devis - rénovation de l'Hôtel de ville;
- Mandater la firme GHD – Étude géotechnique – Remplacement de la conduite d'eau potable - chemin de la Station;
- Passage de l'exutoire pluviale – dossier Metis Beach School;
- Demande de permis de construction en zone PIIA à Metis Beach School;
- Demande de permis de construction en zone PIIA au 304, rue Beach;
- Amendement à certains règlements concernant l'urbanisme;
- Fonds Cartier 2017 – demande des organismes,

La date de la prochaine réunion est le lundi 5 juin 2017 à 18h30 à la salle du conseil municipal.

4.2 Comité de développement

L'AGA du CLD local se tiendra le vendredi 12 mai 2017 au Café sur Mer, 160, Principale. L'assemblée sera tenue en formule 5 à 7.

4.3 Comité des Loisirs

Rien de nouveau.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Les arbres seront disponibles à compter du 18 et le 19 mai. La distribution se fera le samedi 27 mai entre 9h00 et 12h00 au bureau municipal, 138, Principale.

5. URBANISME

5.1 Assemblée publique de consultation portant sur certains règlements d'urbanisme.

L'Assemblée publique de consultation portant sur les règlements #17-109, #17-110, #17-111 et #17-112 débute à 19h37 et 6 personnes du public assistent à l'assemblée.

M. Jean-Philippe Quimper, inspecteur en urbanisme, en plus des sept membres du conseil et du directeur général sont présents à l'assemblée. M. Jean-Philippe Quimper interviendra aux besoins afin d'aider les élus à expliquer les modifications aux règlements.

Le règlement #17-109 – modifiant le règlement # 08-37 relatif au plan d'urbanisme est expliqué par Mme la Conseillère Martine Bouchard.

Le règlement #17-110 – modifiant le règlement 08-38 relatif au règlement de zonage est expliqué par M. le Conseiller Simon Brochu.

Le règlement #17-111 – modifiant le règlement # 08-39 relatif au règlement de lotissement est expliqué par Mme la Conseillère Rita D. Turriff.

M. le Conseiller Normand Provost délègue M. Jean-Philippe Quimper afin d'expliquer le règlement # 08-41 relatif au règlement de construction;

Après quelques questions du public, l'assemblée publique de consultation se termine à 20h15.

5.2 Adoption du second projet de règlement #17-110 modifiant le règlement de zonage #08-38.

RÉSOLUTION #17-05-79

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #17-110 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #08-38

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire permettre des usages commerciaux dans la portion sud du développement de la Place des Marronniers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut modifier les articles portant respectivement sur les définitions, la dimension des bâtiments principaux, les revêtements extérieurs, les cantines, les garages et remises privés isolés, les serres privées, les abris de toile, les systèmes extérieurs de chauffage à combustion, les abris d'hiver, les matériaux d'un mur de soutènement, les matériaux d'une clôture, les aires de stationnement, l'entreposage de bois de chauffage, les installations d'élevage existantes, les amendes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne veut plus régir les équipements de jeu, la protection des arbres lors de travaux, la hauteur des haies, la pente des allées d'accès, l'entretien des aires de stationnement et le reboisement des terres agricoles;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 1er mai 2017;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que soit adopté ce second projet de règlement numéro 17-110 tel que présenté.

5.3 Adoption du second projet de règlement #17-111 modifiant le règlement de lotissement #08-39.

RÉSOLUTION #17-05-80

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #17-111 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT #08-39

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier le titre d'un article traitant des terrains dans une courbe afin de remédier à une ambiguïté d'interprétation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire augmenter le montant des amendes;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a été tenue le 1er mai 2017;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que soit adopté ce second projet de règlement numéro 17-111 tel que présenté.

6. TRÉSORERIE

6.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #17-05-51

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés d'avril 2017 pour un montant de

52 312.68 \$, adopte la liste des comptes à payer d'avril 2017 pour un montant de 35 259.62 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes au montant total de 35 259.62 \$.

7. ADMINISTRATION

7.1 Nommer Me Hélène Bouffard, notaire afin de rédiger les documents entre la Ville et l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer concernant la gestion du site du Phare de Pointe-Mitis.

RÉSOLUTION #17-05-81A

NOMMER ME HÉLÈNE BOUFFARD, NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER LES DOCUMENTS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE LA POINTE DU PHARE DE MÉTIS-SUR-MER CONCERNANT LA GESTION DU SITE DU PHARE DE POINTE-MITIS

Il est proposé par Mme la Conseillère June Smith et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme Me Hélène Bouffard, notaire afin de rédiger les documents entre la Ville et l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer concernant la gestion du site du Phare de Pointe-Mitis et nomme le maire ainsi que le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette entente. Cette résolution annule la résolution #17-02-19.

7.2 Mandater un arpenteur pour le terrain et bâtiment à vendre à Place des Marronniers.

RÉSOLUTION #17-05-82

MANDATER UN ARPENDEUR POUR LE TERRAIN ET BÂTIMENT À VENDRE À PLACE DES MARRONNIERS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer mandate M. Nelson Banville, arpenteur afin de cadastrer un terrain à Place des Marronniers afin que cet immeuble puisse être vendu, et l'acheteur de cet immeuble s'engage à payer les frais reliés à l'arpentage.

7.3 Avis de motion pour le règlement d'emprunt #17-114 - Concernant des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc – Chemin de la Station.

RÉSOLUTION #17-05-83

AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #17-114 - CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CONDUITE D'AQUEDUC – CHEMIN DE LA STATION

Avis de motion est donné par Mme la Conseillère Martine Bouchard afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement d'emprunt #17-114 - Concernant des travaux de réfection de la conduite d'aqueduc – Chemin de la Station.

7.4 Formation d'un comité régional de démantèlement du parc éolien de Baie-des-Sables.

RÉSOLUTION #17-05-84

FORMATION D'UN COMITÉ RÉGIONAL DE DÉMANTÈLEMENT DU PARC ÉOLIEN DE BAIE-DES-SABLES

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a délivré, par décret ministériel en 2006 dont le numéro est 129-2006, un certificat d'autorisation en faveur de Cartier énergie éolienne (BDS) Inc. pour le projet de parc éolien de Baie-des-Sables sur le territoire de la Municipalité de Baie-des-Sables et de la Ville de Métis-sur-Mer;

ATTENDU Qu'à la condition 12 du décret, il est décrit que Cartier énergie éolienne (BDS) Inc. doit procéder au démantèlement complet du parc éolien à l'intérieur d'un délai de deux ans suivant l'arrêt définitif de l'exploitation du site, que les frais encourus par ce démantèlement devront être assumés en totalité par cette dernière et que la compagnie doit prévoir un mode de financement adéquat, soit par dépôt en fiducie ou en donnant des garanties fermes quant à l'obtention du montant requis;

ATTENDU QUE le suivi du montant accumulé ou des garanties fermes devra être assuré par un comité régional qui sera mis en place à la onzième année de l'entente pour une durée de dix ans;

ATTENDU QUE Cartier énergie éolienne (BDS) Inc. souhaite que les deux entités municipales soient présentes sur le comité, soit par les maires et les deux directeurs généraux;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme le maire ainsi que le directeur général afin de siéger sur le comité régional de démantèlement et de représenter la Ville de Métis-sur-Mer.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Mandater un contracteur pour refaire la toiture de la caserne.

RÉSOLUTION #17-05-85

MANDATER UN CONTRACTEUR POUR REFAIRE LA TOITURE DE LA CASERNE

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer donne le contrat à Construction Gides April Inc. de Mont-Joli afin de refaire la toiture de la caserne de pompier de Métis-sur-Mer selon les conditions de la soumission datée du 25 avril 2017 pour un montant de 6 900 \$ plus les taxes applicables. Le financement de ces travaux sera pris à l'excédent accumulé.

8.2 Demande au député M. Pascal Bérubé concernant le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

RÉSOLUTION #17-05-86

DEMANDE AU DÉPUTÉ M. PASCAL BÉRUBÉ CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe budgétaire du programme « Aide à l'amélioration du réseau routier » est répartie par circonscription électorale provinciale;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition est faite en fonction du nombre de kilomètres de routes locales, soit plus de 45 km pour la Ville de Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les députés, en collaboration avec les municipalités et les MRC, établissent une programmation annuelle des travaux d'amélioration en privilégiant le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE certaines voies publiques gravelées de Métis-sur-Mer nécessitent, au-delà de l'entretien régulier, un rechargement de gravier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Martine Bouchard et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer demande une aide à M. Pascal Bérubé, député de Matapédia-Matane, d'un montant de 15 000 \$, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017 », afin de procéder au rechargement et au nivelage de certaines parties des chemins suivants : Route Plourde (nord route 132) jusqu'au 2^e rang et du début 2^e rang Est jusqu'à l'intersection de la rue de L'église.

8.3 Demande d'aide financière – Volet redressement des infrastructures routières locales – Élaboration des plans et devis.

RÉSOLUTION #17-05-87

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS

ATTENDU QUE La Ville de Métis-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du Volet - redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Mitis a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Normand Provost et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

8.4 Demande d'aide financière – Volet redressement des infrastructures routières locales – Réalisation des travaux.

RÉSOLUTION #17-05-88

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE La Ville de Métis-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du Volet - redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Mitis a obtenu un avis favorable du MTMDET;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

8.5 Demande d'aide financière – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local – Réalisation des travaux.

RÉSOLUTION #17-05-89

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RÉALISATION DES TRAVAUX

ATTENDU QUE La Ville de Métis-sur-Mer a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien

10. LOISIRS ET CULTURE

Rien

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h37 et s'est terminée à 20h45.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #17-05-90

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Martine Bouchard propose que la présente séance soit levée à 20h46.

Jean-Pierre Pelletier, Maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur Général et secrétaire-trésorier